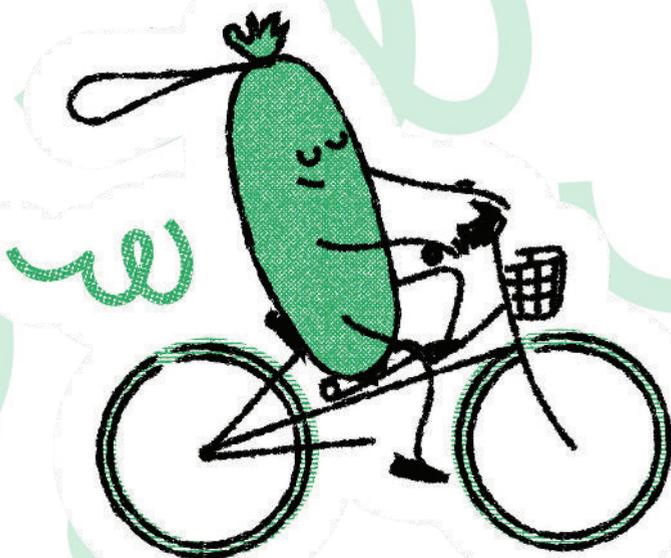


# Le guide des bonnes pratiques

**A VELO !**



*Financé par :*

*Avec le soutien de :*



# Votre écosystème local



## Les associations vélos:

### Pour du vélo sportif :

Vélo-Club Morteau Montbenoît (VCMM)  
École de VTT du Val de Morteau

### Pour du vélo quotidien : Vel'Haut Doux



## Magasin de location :

### Culture vélo

17 Rue du Bief,  
25500 Morteau  
03 81 67 22 09



## Autre magasin :

### Intersport

Rte du Pré des Combes,  
25500 Morteau  
03 81 67 02 02



## Les réparateurs de vélos :

### La roue carrée

23 Rue de la Chaussée,  
25500 Morteau  
06 77 82 64 20

### Fabula BIKE

Romain Cachelin  
06 43 56 06 25

## Assurance

*Comme indiqué dans les conditions générales de location :*

Vous êtes responsable du vélo et des dommages qu'il pourrait subir pendant la durée de la location (vol, casse, dégradations) et devez donc **obligatoirement** souscrire **une police d'assurances couvrant votre responsabilité civile** en cas d'accident (dommages corporels ou matériels) impliquant le vélo.

Nous vous recommandons **fortement** de souscrire **une assurance contre le vol du vélo**, par exemple auprès de la société d'assurance qui assure votre habitation.

## Entretien

- **Vérifiez l'état de votre vélo et de votre matériel**

Si votre vélo présente des signes d'usures, référez vous aux conditions générales de location.

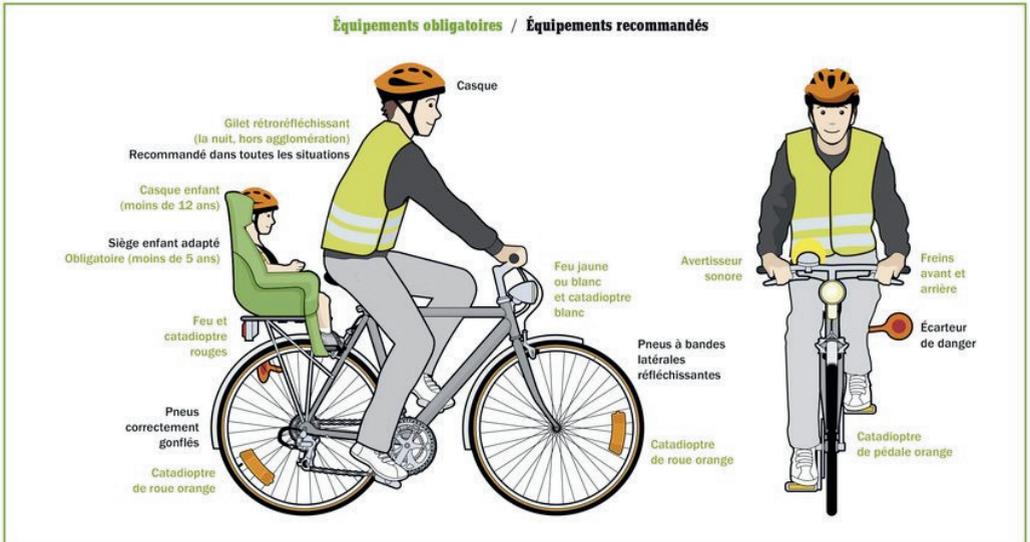
L'entretien dû à l'usure normale est compris dans le contrat, tandis que l'usure anormale sera à votre charge (crevaison, casse, détérioration, absence d'un élément, etc)

Dans les deux cas, prenez rendez-vous avec Culture Vélo.

Le bénéficiaire ne peut engager des travaux de réparation de sa propre initiative.

# Avant de partir

- Vérifiez que vous êtes bien équipé !



- Et que vous avez de quoi sécuriser votre vélo !



➔ **TOUJOURS** utiliser l'anti-vol qui vous a été fourni lors de la remise de votre vélo.

Le niveau « 2 roues » 🛡️ est exigé par les assurances car il est attribué aux antivols qui résistent aux outils plus agressifs.

➔ Stationner son vélo dans un **espace sécurisé fermé à clé** et **à l'abri des intempéries**, en particulier la nuit.

# Avant de partir

*Les applications pour vous aider à préparer vos trajets*



# Sur la route

## Le Code de la route à vélo

À vélo, vous êtes un usager de la route à part entière. Cela signifie que vous devez respecter le Code de la route, comme les automobilistes et les piétons. Voici les règles essentielles à suivre pour votre sécurité et celle des autres :

### **Circuler au bon endroit, bien équipé**

Si vous le pouvez, empruntez les pistes ou bandes cyclables, faites pour vous. Sinon, vous pouvez circuler sur la chaussée, en restant à droite, sans coller au trottoir (laisser environ 75 cm, un bras, entre le trottoir et vous). Il est interdit de rouler sur les trottoirs, sauf pour les enfants de moins de 8 ans ou en cas de signalisation spéciale.

Restez visible et prévisible : signalez vos changements de direction avec le bras, ne zigzaguez pas.

Le gilet réfléchissant est obligatoire la nuit hors agglomération ou par mauvaise visibilité.

Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, recommandé pour tous.

### **Priorités et dépassements**

Respectez les priorités, les cédez le passage, et les stops.

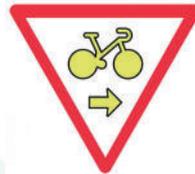
Ne dépassez les véhicules que par la gauche, sauf si la circulation est à l'arrêt (comme dans un embouteillage) et si l'espace le permet, avec vigilance.

### **Respecter les feux et les panneaux**

Les feux tricolores s'appliquent aux cyclistes, sauf signalisation spécifique.

Certains carrefours peuvent avoir des panneaux "cédez le passage cycliste au feu" : ils autorisent le franchissement du feu rouge dans certaines directions, avec prudence.

Respectez toujours les sens interdits sauf si une plaque "sauf vélo" est ajoutée.



À vélo, respectez les règles : c'est votre meilleure protection. Soyez attentif, visible et courtois pour partager la route en toute sécurité.

## Les aménagements cyclables

Les aménagements cyclables se développent peu à peu sur le territoire pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes. Voici déjà quelques aménagements que vous pouvez emprunter :



## Les stationnements vélos

Où est-ce que je peux me stationner ? Pour les arrêts courts, des arceaux vélos sont déployés au fur et à mesure. Vous trouverez également 8 consignes vélo fermées à la gare de Morteau (pensez à prendre un cadenas homologué).



Pour accéder à la carte qui recense les aménagements et services existants :



# Sur la route

## ***Quel prix pour quelles infractions ?***

Même à vélo, les infractions au Code de la route peuvent coûter cher. En cas de contrôle, un policier ou gendarme peut verbaliser. Voici quelques exemples courants d'amendes pour cyclistes :

### **- Infractions au Code de la route :**

Griller un feu rouge : 135 €

Ne pas respecter un stop ou une priorité : 135 €

Sens interdit sans autorisation : 135 €

Rouler sur le trottoir (sans autorisation) : 135 €

Téléphoner en roulant (oreillette ou téléphone à la main) : 135 €

Conduite sous alcool ou stupéfiants : jusqu'à 750 €, immobilisation du vélo possible

### **- Manque d'équipement :**

Pas de feux la nuit ou par mauvaise visibilité : 11 € par équipement manquant

Absence de gilet réfléchissant hors agglomération de nuit : 35 €

Enfant de moins de 12 ans sans casque : 135 € (pour l'adulte responsable)

# Et si je suis automobiliste ...

“Tout conducteur doit réduire sa vitesse et, si nécessaire, s’arrêter devant un usager plus vulnérable.”  
(Art. R412-6 du Code de la route)

En tant qu’automobiliste, vous avez un rôle clé dans la sécurité des cyclistes. Voici les règles à connaître et à appliquer au quotidien :

- **Garder les bonnes distances**

Lors d’un dépassement, la distance minimale à respecter est de :  
1 mètre en ville et 1,5 mètre hors agglomération

Ne collez jamais un cycliste, même s’il roule au centre de sa voie : c’est souvent pour éviter un danger (portières, trous, piétons...).

- **Dépasser en toute sécurité**

Le dépassement d’un vélo est autorisé même en ligne continue, si la visibilité est bonne et que vous ne mettez personne en danger.

Ne klaxonnez jamais pour dépasser un cycliste : cela peut le faire chuter.

- **Stationner sans gêner**

Ne stationnez jamais sur une piste cyclable et une bande cyclable : c’est une infraction et dangereux pour les cyclistes.

Attention aux ouvertures de portière : ouvrez-la avec la main opposée pour vous obliger à regarder derrière (c’est la technique “Dutch Reach”).

- **Ronds-points et intersections**

Ne forcez pas un cycliste à se rabattre. S’il est engagé dans un rond-point, il est prioritaire comme tout autre véhicule. Un cycliste est un véhicule comme un autre, on reste derrière lui.

- **Priorités et comportements**

Laissez suffisamment de temps et d’espace aux cyclistes pour démarrer, tourner ou changer de file.

Soyez particulièrement attentif aux enfants ou aux groupes à vélo : leur comportement peut être imprévisible.

# Bonne route à vélo !



Pour accéder à la carte qui recense les aménagements et services existants :



## Financé par :



## Avec le soutien de :

